

Le très hon. M. Howe: Je pose la question de privilège. A la demande d'un représentant du parti conservateur qui m'avait prié de préparer un projet de résolution, et après m'être entendu avec lui, j'ai accepté la teneur de cette motion qui a été insérée au *Feuilleton*. Je m'étais préparé à la présenter à la Chambre. Mais je suis parti pour l'Australie et j'ai été absent pendant plus de cinq semaines. J'ai demandé au député senior d'Halifax de s'occuper de la motion, quand elle serait mise en délibération, ce qui aurait pu se faire n'importe quand. Je n'avais certes aucune objection à cela. J'avais pris des dispositions à propos du président du comité et des membres devant le composer.

Je n'ai jamais connu de membre de l'opposition qui, s'intéressant à ces questions, ait hésité à demander la mise en délibération d'une motion qu'il voulait voir étudié par la Chambre. Je suis certain que l'honorable député n'a jamais demandé que la motion soit appelée. J'ai entendu dire que les honorables vis-à-vis ne pouvaient s'entendre sur les termes du projet de résolution,—bien qu'on ait accepté, au nom de l'opposition les termes figurant au *Feuilleton*.

M. Hees: Il n'y a jamais eu de doute, chez les membres de l'opposition officielle quant à leur désir de voir la motion mise en délibération et le comité formé. Il y a deux ans que nous voulons ce comité, que nous le disons ouvertement et que nous le réclamons. Nous sommes aussi fort surpris qu'il n'ait pas été formé. Je ne crois pas que le ministre ait expliqué d'aucune façon pourquoi de jour en jour, de semaine en semaine, de mois en mois, siégeant à la Chambre, il s'est contenté de dire, lorsque la motion a été appelée, réservée, réservée, réservée, réservée. Il n'a pas dit pourquoi elle n'a pas été soumise trois ou quatre mois plus tôt. Il s'est dit disposé à la soumettre. Alors, pourquoi n'a-t-elle pas été soumise? D'autres motions l'ont été. C'est la seule, si je ne fais erreur, dont la Chambre n'a pas été saisie. Ce n'est pas le temps qui a manqué; mais aucune explication satisfaisante n'a été fournie.

A mon avis, celle que le ministre a tenté de fournir était insuffisante.

Le très hon. M. Howe: Je ne puis laisser passer ceci sans commentaires. Le député sait aussi bien que moi que les ministres font inscrire en leur nom des motions au *Feuilleton*; la motion est ensuite mise en délibération lorsque le leader de la Chambre estime le moment propice. Elle sort des mains du ministre compétent dès qu'elle est inscrite au *Feuilleton*.

Je n'insiste jamais pour qu'on présente une motion inscrite à mon nom avant que le

leader de la Chambre dise qu'il est temps. Voilà la situation dans le cas présent. Si le député avait étudié la question avec le leader de la Chambre, on aurait peut-être pu jeter quelque lumière sur la situation.

M. Green: J'estime qu'il y a eu malentendu à ce sujet.

Le très hon. M. Howe: Je ne crois pas qu'il n'y ait aucun malentendu; mais expliquez-vous.

M. Green: Comment?

Le très hon. M. Howe: Je ne crois pas qu'il y ait eu malentendu, sauf de la part du député de Broadview.

M. Green: Ainsi que le ministre le sait, il avait été entendu plus tôt, au cours de la session, qu'il y aurait un comité de l'énergie atomique.

Le très hon. M. Howe: Et vous et moi nous sommes entendus sur le mandat du comité.

M. Green: C'est exact, ainsi que le Conseil national de recherches. Éventuellement, il a semblé qu'il y avait malentendu au sujet de la convocation des témoins. Il se peut que j'aie été à blâmer à ce propos autant que le ministre; mais je croyais comprendre que le comité pourrait convoquer des témoins autres que des membres du Conseil national de recherches. Il y a eu du retard pendant que le ministre a été absent pendant environ un mois.

Le très hon. M. Howe: Il n'y a pas eu de retard pour cette raison. Je puis assurer à l'honorable député que mon adjoint parlementaire était tout à fait disposé à aller de l'avant.

M. Green: Nous cherchions à décider si le comité convoquerait ou non des témoins de l'extérieur. Éventuellement, le temps s'est écoulé jusqu'au début de juin, alors que le ministre a décidé qu'il était trop tard et qu'il n'établirait pas le comité cette année. Il y a à peu près six semaines que cette décision a été prise. Je pense qu'on aurait pu prendre des dispositions dans l'un ou l'autre des domaines. Il n'y a jamais eu de désaccord ou de malentendu au sujet d'un comité chargé d'étudier l'énergie atomique. La question s'est posée de savoir si on avait l'intention de convoquer des témoins de l'extérieur en matière de recherches intéressant le travail du comité. Je suis disposé à accepter ma part de blâme pour le retard. Il est très malheureux qu'il n'y ait pas eu de comité. Toutefois, voici ce qui est arrivé. Je le répète, il y a eu un malentendu au sujet de la convocation des témoins, pas pour autre